

INTRODUCTION

La Communauté européenne s'est engagée dans un long processus qui aboutira à la libéralisation totale de son marché intérieur. D'ici 1992, il est probable que la plus grande partie, voire l'ensemble, des entraves intérieures à la libre circulation des biens, des gens, des capitaux et des services entre les douze États membres de la Communauté seront éliminées. Le grand objectif de cet ambitieux projet est de donner à l'industrie européenne une force concurrentielle internationale en s'appuyant sur un marché unifié de 325 millions de consommateurs.

L'idée d'un marché unique n'est pas nouvelle dans la Communauté. En 1957, le Traité de Rome sanctionnait la création de la Communauté européenne et dressait le cadre juridique de toutes les mesures proposées dans le Livre blanc de 1985 sur l'achèvement du marché intérieur. En effet, le Livre blanc proposait environ 300 mesures qui, une fois mises en vigueur, devraient permettre d'atteindre la libéralisation totale du grand marché européen. En 1986, les États membres du Parlement européen adoptaient l'Acte unique européen, qui donnait à la Commission européenne le pouvoir d'appliquer les mesures législatives qui aboutiront à la création d'un marché unique en 1992.

Cette situation présente pour le Canada des défis et des débouchés de taille. S'ils respectent la date cible de 1992, les douze États membres de la Communauté européenne donneront naissance au plus grand bloc commercial au monde, avec un PIB égal à celui des États-Unis. La Communauté européenne représente un cinquième du commerce mondial. Elle se situe au deuxième rang des marchés d'exportation du Canada. Elle est, hors du continent américain, notre plus importante source d'investissements étrangers, de recherche et de développement et de tourisme. Tout changement dans les règles commerciales européennes aura un impact sur le Canada, non seulement sur les exportations canadiennes vers l'Europe et les pays tiers, mais également, au fur et à mesure que la concurrence européenne s'accroîtra, sur le marché intérieur canadien.

Il est de toute évidence important que les Canadiens commencent dès maintenant à se préparer pour 1992, de façon à relever les défis, à tirer parti des débouchés et à s'adapter aux changements qui se présenteront.

Le gouvernement canadien s'applique actuellement à évaluer ce que le marché unique signifie pour le Canada et son économie. À cet effet, il a mis au point une stratégie globale intitulée "Défi 1992".

Ce programme couvre trois objectifs :

- o Le premier objectif est d'obtenir une évaluation précise des conséquences du marché unique pour le Canada.

Des groupes de travail ont déjà été mis sur pied pour étudier dans quelle mesure la législation propre au marché unique pourrait affecter les différents secteurs canadiens. Des rapports réguliers ont été établis avec les provinces et le secteur privé dans le but d'identifier et d'analyser les répercussions possibles.

- o Le deuxième objectif est de faciliter la sensibilisation aux débouchés et aux défis qui découleront de l'achèvement du marché unique.

Le présent document constitue le début d'une série d'études destinées à aider les sociétés canadiennes à évaluer les conséquences de 1992.

- o Le troisième objectif est de mettre en oeuvre des façons adéquates et efficaces d'exploiter les débouchés de 1992.